



**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
de la séance du **jeudi 18 septembre 2025****

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 18 septembre 2025, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler, maire.

Liste des présents - **14** membres : Jill Köppe-Ritzenthaler, Éric Scheer, Sophie Edel, Joël Obrecht, Christiane Krem, Daniel Haydl, Thomas Bollenbach, Sylvie Urban, Delphine Maraget, Virginie Rakotondramanana, Yannick Schwartze, Guillaume Chatton, Olivier Melnik, Esther Bennek.

Liste des absents excusés et représentés - **3** membres : Isabelle Beyer, Didier Weisheimer, Nicolas Cordonnier

Liste des absents excusés non représentés - **1** membre : Michèle Haag,

Liste des conseillers arrivés en retard - **0** membre

Procurations – **3** : Joël Obrecht, Guillaume Chatton, Yannick Schwartze

Quorum : 10 membres - atteint

Est désigné secrétaire de séance : **Olivier Melnik**

Secrétaire de séance auxiliaire : Carine Ielmini

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025
2. Marché de travaux de voirie 2025 : avenant n°1
3. Projet de construction d'une école maternelle : sélection des 3 candidats retenus pour présenter une esquisse
4. Rentrée scolaire 2025/2026 : effectifs des écoles et du service périscolaire La Ruche
5. Subventions jeunes licenciés sportifs et culturels : attributions 2025 par association bénéficiaire
6. Personnel communal : actualisation des emplois communaux
7. Avenant n°1 à la convention pour l'instruction d'autorisations d'urbanisme entre Colmar Agglomération, la commune de Kunheim et la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
8. Projet de restauration de zones humides à Kunheim
9. Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach : rapport d'activités 2024
10. Eau potable : rapport d'activité 2024 du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la Plaine du Rhin
11. Déclarations d'urbanisme
12. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
13. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
14. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2025 a été diffusé et affiché le 7 juillet 2025.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 a été publié sur le site internet de la commune le 7 juillet 2025.

Le procès-verbal du 3 juillet 2025 reçu en Préfecture le 9 juillet 2025 et distribué aux conseillers municipaux le 12 septembre 2025, en même temps que la convocation, **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

2. Marché de travaux de voirie 2025 : avenant n°1

La maire rappelle la délibération du 22 mai 2025 par laquelle le conseil municipal décidait, après analyse et comparaison des offres, d'attribuer le marché des travaux de voirie 2025 à l'entreprise TRADEC, qui avait présenté l'offre la mieux disante, dans une version avec variante incluant des travaux pour compte de tiers (Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach et CeA).

Elle présente les modifications contractuelles suivantes, objet de l'avenant n°1 établi par la maîtrise d'œuvre BEREST.

Objet du marché public :

Aménagement de diverses rues, du carrefour Route du Rhin / Rue Albert Schweitzer, Rue des Jonquilles et Pâquerettes, Rue du Nord à Kunheim

Date de la notification du marché public : 02/06/2025

Durée d'exécution du marché public :

- Période de préparation : 20 jours ouvrés
- Délai global d'exécution des travaux : 100 jours ouvrés

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 652 012,50 €
- Montant TTC : 782 415,00 €

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de modifier les quantités du Bordereau des Prix Unitaires comme suit :

- Chapitre 1 : Remplacement des enrobés drainants par des enrobés classiques

Evolution des quantités du marché.

- 3.3.1 Couche de forme en matériau d'apport D21, D31 : + 450 m³ à 18 € soit + 8100,00 €
- 3.3.2 Couche de forme, matériaux infiltrants : – 450 m² à 31 € soit – 13 950,00 €
- 3.4.1 Couche de fondation en GNT A 0/31.5 : + 90 m³ à 24 € soit + 2 160,00 €
- 3.4.2 Couche de fondation en matériaux infiltrants : – 90 m³ à 31 € soit – 2 790,00 €

- 3.6.1 Couche de roulement BBSG 3 0/10 épaisseur 6 cm : + 900 m² à 15 € soit 13 500,00 €
- 3.6.6 Couche de roulement BBSG 3 drainant épaisseur 6cm : – 900 m² à 17 € soit – 15 300,00 €

Incidence sur le prix du marché : - **8 280,00 € HT**

- Chapitre 2 : Déplacement des deux poteaux incendie rue des Pâquerettes :

D'après le devis N° 250308 de l'entreprise TRADEC, cette prestation supplémentaire aura l'effet suivant :

Incidence sur le prix du marché : + **2 850,00 € HT**

- Chapitre 3 : Reprise des bordures et des enrobés des trottoirs sur la rue du Rhin :

D'après le devis N° 240097 de l'entreprise TRADEC, cette prestation supplémentaire aura l'effet suivant :

Incidence sur le prix du marché : + **12 562,50 € HT**

Il est précisé que cette modification est conditionnée à l'obtention d'une dérogation pour impossibilité technique aux règles d'accessibilité sur les emprises des routes relevant de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA.) en traverse d'agglomération, auprès de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)

Incidence financière de l'avenant n° 1 :

Montant de l'avenant n° 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 7 132,50 €
- Montant TTC : + 8 559,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 1,09%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 659 145,00 €
- Montant TTC : 790 974,00 €

Considérant, d'une part, le refus de l'Agence de l'Eau du 24 juin 2025 de subventionner les travaux d'infiltration surfacique, au motif que la gestion intégrée des eaux pluviales ne relève pas des actions prioritaires telles que listées dans les SDAGE Rhin et Meuse et des problématiques techniques, d'autre part, ayant conduit plusieurs sous-traitants sollicités par l'attributaire du marché à refuser de prendre la responsabilité de la pose d'un enrobé drainant peu adapté rue des Pâquerettes, en raison de la configuration de la rue, de la réhabilitation nécessaire de l'habitat ancien dans ce secteur et de la fragilité de l'enrobé drainant.

Considérant, par ailleurs, l'accord préalable des services de la CeA aux travaux d'enrobés et de bordures supplémentaires rue du Rhin, sous réserve de l'obtention de la dérogation pour impossibilité technique aux règles d'accessibilité sur les emprises des routes relevant de la Collectivité européenne d'Alsace,

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les travaux supplémentaires et modificatifs à l'origine du présent avenant,
- **approuve** les termes de l'avenant n°1 tels que détaillés ci-avant, générant une plus value globale de 7 132,50 € HT ce qui porte le marché de travaux pour l'ensemble des trois collectivités de 652 012,50 € HT à 659 145,00 € HT,
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune de Kunheim,
- **autorise** la maire ou son représentant à signer tous les actes en rapport avec la présente délibération.

3. Projet de construction d'une école maternelle : sélection des 3 candidats retenus pour présenter une esquisse

La maire rappelle la délibération du 3 juillet 2025 par laquelle le conseil municipal approuvait les éléments généraux du programme, l'estimation globale, le règlement de consultation de l'opération et le lancement de la procédure de sélection du maître d'œuvre par concours restreint sur « esquisse », désignait, les membres du jury de concours, et fixait le calendrier prévisionnel de l'opération comme suit :

- a. lancement de la procédure de sélection du maître d'œuvre le 7 juillet 2025
- b. clôture de réception des plis : vendredi 8 août 2025 à 12 heures
- c. 47 candidatures réceptionnées et validées
- d. 10 septembre 2025 à 17 heures 30 : 1^{ère} réunion du jury pour avis
- e. choix du pouvoir adjudicateur : conforme à l'avis des membres du jury
- f. 11 septembre 2025 : réponse aux candidats non retenus – réponse et transmission du programme aux trois bureaux d'architectes admis à concourir et à remettre une esquisse
- g. Les bureaux retenus sont par ordre alphabétique :
 - Cabinet d'architecture Matthieu BUISSON de Strasbourg
 - Cabinet d'architecture DRATLER-DUTHOIT de Strasbourg
 - Cabinet d'architecture NARA de Strasbourg

qui devront rendre leur projet au plus tard mercredi 19 novembre 2025.

Le 2^{ème} réunion du jury se déroulera le 17 décembre 2025.

Le conseil municipal **prend acte** de cette information.

4. Rentrée scolaire 2025/2026 : effectifs des écoles et du service périscolaire La Ruche

Effectifs de l'école élémentaire Jules Verne : 94 élèves (99 en 2024) dont 40 bilingues (47 en 2024) répartis dans les classes, comme suit :

- 16 CP : (8 monolingues - 8 bilingues)
- 15 CE1 : (8 monolingues - 7 bilingues)
- 19 CE2 : (9 monolingues - 10 bilingues)
- 20 CM1 : (15 monolingues - 5 bilingues)
- 24 CM2 : (14 monolingues - 10 bilingues)

| Enseignants | Répartition par niveau et par section (monolingue/bilingue) | Effectifs 2025 |
|---|---|----------------|
| Céline Kauffmann (directrice) Sylvie Chenin (décharge de direction le jeudi) | 15 CM1 14 CM2 | 29 |
| Valérie Philippi | 8 CP 8 CE1 9 CE2 | 25 |
| Anne Derivaux (Français) Claudia Vix (Allemand) | 8 CP 10 CE2 | 18 |
| Anne Derivaux (Français) Claudia Vix (Allemand) | 7 CE1 5 CM1 10 CM2 | 22 |

Effectifs de l'école maternelle De la terre à la lune : 67 élèves dont 25 bilingues (60 élèves dont 21 bilingues en 2024) répartis dans les classes, comme suit :

- 21 Petits (tous monolingues)
- 21 Moyens (11 monolingues + 10 bilingues)
- 25 Grands (10 monolingues + 15 bilingues)

| Enseignants | Répartition | Effectifs 2025 |
|---|----------------------------|----------------|
| Christelle Mendonca (Français) Elise Elsaesser (Allemand) | 10 MS 15 GS bilingues | 25 |
| Aude Gardone | 11 PS 10 GS monolingues | 21 |
| Séverine Hoffmann | 10 PS 11 MS monolingues | 21 |

Effectifs de La Ruche :

A la fin de l'année scolaire 2024-2025 le service périscolaire « La Ruche » compte 220 dossiers enfants.

158 familles de Kunheim et alentours étaient concernées par 1 jour de présence ou plus dans la structure.

A la date du 08/09/2025 hors inscriptions pour les ALSH : 142 enfants inscrits.

109 familles de Kunheim et environs.

| | 2023/2024 (au 07/09/2023) | 2024/2025 (au 04/09/2024) | 2025/2026 (du 08/09/2025) |
|---|--|--|--|
| Tarif 1 normal | 80 | 88 | 110 |
| Tarif 2 | 35 | 32 | 21 |
| Tarif 3 | 18 | 13 | 6 |
| Tarif (le plus bas) | 6 | 3 | 5 |
| TOTAL d'enfants | 139 | 136 | 142 |
| * Nombre d'enfants scolarisés en maternelle : | 43 <i>dont 9 non scolarisés à Kunheim</i> | 44 <i>dont 9 non scolarisés à Kunheim</i> | 50 <i>dont 11 non scolarisés à Kunheim</i> |
| * Nombre d'enfants scolarisés en élémentaire : | 96 <i>dont 14 non scolarisés à Kunheim</i> | 84 <i>dont 16 non scolarisés à Kunheim</i> | 92 <i>dont 19 non scolarisés à Kunheim</i> |
| Nombre de collégiens « ALSH » de juillet prévus | | 8 | 5 |

- Nombre d'enfants domiciliés à Kunheim : **80 enfants en 2023-2024**
- Nombre d'enfants domiciliés à Kunheim : **79 enfants en 2024-2025**
- Nombre d'enfants domiciliés à Kunheim : **74 enfants en 2025-2026**

Fréquentation en septembre 2025 : fréquentation en légère baisse les lundis et les vendredis. Les soirées sont un peu moins fréquentées sur ces jours-là.

Moins d'enfants inscrits pour le ramassage en minibus vers l'école Montessori. Entre 3 et 5 enfants en plus le soir. Annulation des trajets si moins de 3 enfants à partir du 1^{er} janvier 2026.

Moyenne de 22 enfants / jour en septembre 2025 au repas pour les 3-6 ans (25 enfants / jour en septembre 2024)

Moyenne de 33 enfants / jour en septembre 2025 au repas pour les 6-11 ans (33 enfants / jour en septembre 2024)

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations

5. Subventions jeunes licenciés sportifs et culturels : attributions 2025 par association bénéficiaire

La maire rappelle aux conseillers la délibération du 30 janvier 2025 par laquelle le conseil municipal a fixé les montants individuels par catégorie de jeunes licenciés sportifs et culturels, ainsi que la délibération du 3 avril 2025 portant vote du budget 2025 qui prévoit un crédit global de 12 500 € à l'article 657481 sous-rubrique « jeunes licenciés ».

Pour mémoire les montants par catégorie sont les suivants :

| | |
|--|-------------|
| Catégorie A jeunes licenciés (élèves) : | 28 € |
| Catégorie B jeunes en championnat : | 47 € |
| Catégorie C jeunes en championnat régional : | 55 € |
| Catégorie D animation et formation : | 15 € |

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le versement des montants de subvention 2025 aux associations bénéficiaires ayant fourni les justificatifs demandés, tels que détaillés ci-après, pour un montant de 9 325 € (pour mémoire : montant total de 8 284 € en 2024).

| association | barème | licenciés | montants |
|--------------------------|--------|-----------|----------------|
| B.C.K. | A | 15 | 420 € |
| B.C.K. | B | 93 | 4 371 € |
| JUDO | A | 42 | 1 176 € |
| JUDO | B | 1 | 47 € |
| JUDO | C | 4 | 220 € |
| T.C.K. | A | 8 | 224 € |
| MUSIQUE | A | 12 | 336 € |
| MICKADOS | D | 32 | 480 € |
| AIKIDO | A | 12 | 336 € |
| FUTSAL | A | 31 | 868 € |
| FUTSAL | C | 10 | 550 € |
| AMICALE SAPEURS-POMPIERS | D | 2 | 30 € |
| LINUX | D | 1 | 15 € |
| CRE'ART | A | 9 | 252 € |
| total SUBVENTIONS | | | 9 325 € |

6. Personnel communal : actualisation des emplois communaux

La maire présente aux conseillers, l'organisation des services et les mouvements de personnel depuis la rentrée, ainsi que les besoins de recrutement pour assurer le bon fonctionnement des services communaux.

Embauches :

Information :

- depuis le 1^{er} septembre pour une durée d'un an : après avis favorable n° CST/2025/205, recrutement d'une apprentie dans le cadre de la formation CPJEPS.

1) ATSEM contractuel à temps non complet 30/35^{èmes} – école maternelle :

La maire rappelle la délibération du 23 mai 2024, par laquelle les conseillers municipaux, informés de l'ouverture probable d'une troisième classe à l'école maternelle de Kunheim à la rentrée 2024/2025, en raison des effectifs estimés, sur demande de la directrice de l'école,

- décidait, afin d'harmoniser le temps de travail de l'ensemble des agents, de modifier la quotité horaire de l'emploi vacant d'ATSEM principal 2^e classe inscrit au tableau des emplois communaux de 29,5 heures à 30 heures hebdomadaires,
- décidait de pourvoir, à titre dérogatoire, cet emploi par un agent contractuel titulaire d'un diplôme CAP AEPE ou équivalent jusqu'au 31 août 2025.

La troisième classe étant maintenue à la rentrée 2025/2026 avec une légère augmentation des effectifs, il est proposé au conseil municipal de proroger cet emploi dans les conditions initiales, pour une durée de 12 mois renouvelable.

Entendu de qui précède,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-8-6° qui stipule que, des contrats peuvent être conclus pour répondre à des besoins permanents pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants (...), dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité (...) en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public,

Considérant que des crédits suffisants sont inscrits au budget 2025, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **décide** de pourvoir, le poste d'ATSEM affecté à la troisième classe de l'école maternelle, par un agent contractuel titulaire d'un diplôme CAP AEPE ou équivalent, pour une durée de 12 mois renouvelable,
- **décide** de rémunérer l'agent sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C2 correspondant au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe soit les IB 368 – IM 367 (soit 1 806,66 € bruts au 01/09/2025),
- **charge** la maire des formalités de recrutement.

2) Adjoint technique contractuel à temps complet – service entretien des locaux

La maire informe le conseil municipal que deux agents titulaires affectés au service d'entretien des locaux sont indisponibles pour une longue période. Par ailleurs elle rappelle qu'un emploi de 15/35^{èmes} est à pourvoir au sein du service périscolaire en renfort de la restauration scolaire. Le recrutement pour ce dernier emploi s'est avéré infructueux.

Aussi afin de permettre le bon fonctionnement du service d'entretien général des bâtiments et équipements publics, en sous effectif temporaire, et pour renforcer le service de restauration scolaire, il est proposé aux conseillers de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à pourvoir par un agent contractuel.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-13-2°- b : recrutement d'un contractuel sur emploi permanent pour assurer le remplacement d'un agent public territorial indisponible en raison d'un congé régulièrement accordé,

Considérant que des crédits suffisants sont inscrits au budget 2025, Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **approuve** la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à partir du 1^{er} septembre 2025,
- **autorise** le recrutement d'un agent contractuel pour l'occuper, avec effet immédiat, pour une durée de 12 mois reconductible,
- **fixe** la rémunération sur le 1^{er} échelon de l'échelle C1 soit les IB 367 - IM 366 (1 801,74 € bruts au 01/09/2025)
- **charge** la maire de procéder aux formalités de recrutement.

7. Avenant n°1 à la convention pour l'instruction d'autorisations d'urbanisme entre Colmar Agglomération, la commune de Kunheim et la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

Le conseil communautaire de Colmar Agglomération, en date du 09/04/2015 a adopté le principe selon lequel Colmar Agglomération, avec l'appui du service application du droit des sols de la Ville de Colmar, instruirait les autorisations d'urbanisme des communes de Colmar Agglomération (CA), de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB), de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) et de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM).

Le 16 janvier 2021, le Conseil Municipal de Kunheim a adopté une nouvelle convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31/12/2025 en application de son article 8 relatif à la durée de la convention.

A l'approche du terme de cette convention, en raison de l'organisation des prochaines élections municipales en 2026 et pour permettre aux nouvelles équipes municipales et intercommunales de s'accorder sur les modalités d'instruction de leurs autorisations

d'urbanisme, les différentes parties ont donné leur accord de principe pour repousser la date d'échéance de la convention au 31/12/2026.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider le présent avenant n°1 apportant une modification à la date d'échéance prévue à l'article 8 de la convention.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 422-1, L. 422-8, R. 423-15

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach approuvant la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme en date du 04/09/2015 et du 15/02/2021

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 09/07/2015 et du 16/01/2021,

Vu l'avis de la Commission

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'adopter le texte de l'avenant n°1 à la convention à passer avec Colmar Agglomération et la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach prorogeant la validité de la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2026,
- **autorise** la maire ou son représentant à signer ledit avenant et les différentes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,
- **s'engage** à inscrire des crédits suffisants au budget de la commune de Kunheim.

8. Projet de restauration de zones humides à Kunheim

Eric Scheer informe les conseillers que plusieurs secteurs de bande rhénane sont riches en zones humides diverses et variées, naturelles ou artificielles. Certaines d'entre elles se referment et s'atterrissent suite à leur dynamique naturelle, particulièrement en milieu forestier où les petites pièces d'eau peu profondes perdurent moins que celles d'envergure plus importante.

Le Syndicat Mixte des Cours d'Eau et Canaux de la Plaine du Rhin et l'association BUFO, forts de leur partenariat depuis plusieurs années et de leurs compétences complémentaires, ont défini en 2024 une stratégie de restauration d'un certain nombre de zones humides (ZH) dans la bande rhénane haut-rhinoise qui répondent à plusieurs critères :

ZH en voie de fermeture avancée nécessitant des opérations de restauration des milieux ;

ZH située sur une ou plusieurs parcelles cadastrales communales ;

Volonté politique de réaliser le projet avec vote en conseil municipal et validation auprès du Syndicat Mixte des Cours d'Eau et Canaux de la Plaine du Rhin dont la commune est adhérente.

C'est dans ce cadre que le Syndicat Mixte des Cours d'Eau et Canaux de la Plaine du Rhin a inscrit ce projet de restauration des zones humides à son programme opérationnel de travaux 2024/2025 et que l'association BUFO a été missionnée afin de réaliser un diagnostic écologique de la zone et de proposer des mesures en adéquation avec les enjeux identifiés.

Pour mener à bien ce projet, le Syndicat Mixte des Cours d'Eau et Canaux de la Plaine du Rhin sera en charge des travaux et de toutes les démarches administratives inhérentes. L'association BUFO, quant à elle, participera ponctuellement au suivi de chantier en tant que

partenaire technique pour la bonne réalisation des mesures proposées. Enfin, un suivi écologique post-travaux est envisagé.

Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude est située dans le ban communal de Kunheim, au lieu-dit *Maehrenkopf*, et avoisine une superficie stricte de 1,3 ha. Elle intersecte une seule parcelle cadastrale n°310053 appartenant à la commune et dont la gestion forestière est du ressort de l'Office National des Forêts (ONF).

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 26/05/2021 place la parcelle en question en zone urbanisable 2AUXf « Zone de réserve foncière pour les activités économiques de la ZIP nord ».
- La zone d'étude concerne une « Forêt de Protection » gérée par l'ONF. Ce statut implique le respect d'une demande administrative préalable dans le cadre de la réalisation de travaux dans ce milieu forestier.
- Elle est située à moins de 1 300 mètres au sud de la vaste Zone Spéciale de Conservation (ZPS) FR4211812 « Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf », mais est inscrite dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR4202000 « Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin ». Une demande de réalisation des travaux devra être transmise au préalable à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (DDT68).
- Elle intègre la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 (420007069) « Forêt rhénane et cours du Muhlbach, de Kunheim à Marckolsheim », et la ZNIEFF de type 2 (420014529) « Ancien lit majeur du Rhin de Village-Neuf à Strasbourg ».
- Elle avoisine la zone humide d'importance internationale FR7200025 « Rhin supérieur / Oberrhein » ;

Historiquement :

- On constate en premier lieu qu'entre les années 1950-1965 et aujourd'hui, la zone d'étude est restée forestière mais un « bras humide » était déjà clairement dessiné. Si les terres agricoles façonnent le paysage local, on remarque des chevelus et des méandres de cours d'eau dans les forêts avoisinantes ;
- Dans les années 2000-2005, la forêt est transformée en forêt d'exploitation (sans doute des peupleraies) au niveau de la zone d'étude. Un étang est créé à l'est dans la zone cultivée. Ailleurs, les forêts semblent se densifier ;
- Enfin, dans les années 2011-2015, des portions de forêts sont exploitées. Le paysage ressemble alors fortement à celui que nous connaissons aujourd'hui.

La restauration d'une zone humide permet :

- la régulation des crues
- la recharge des nappes et le soutien d'étiage
- la protection des sols
- l'épuration de l'eau
- le refuge pour les espèces, notamment des plantes remarquables et menacées en France, des espèces d'oiseaux et plusieurs amphibiens et insectes.

Les travaux envisagés sur le site de Kunheim consisteront en :

- une restauration vertueuse du bras humide
- la création d'une nouvelle mare à sonneurs (amphibiens)
- la restauration ponctuelle du marais à touradons où se reproduisent certains amphibiens.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **approuve** cette opération menée par le Syndicat Mixte des Cours d'Eau et Canaux de la Plaine du Rhin et **charge** la maire ou son représentant de transmettre la demande de réalisation des travaux

correspondante, au préalable, à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (DDT68).

9. Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach : rapport d'activités 2024

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes au cours de l'exercice précédent.

Ce rapport est accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Le conseil municipal **prend acte** des éléments du rapport d'activités 2024 détaillé comme suit :

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| ÉDITO | p.3 |
| PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | p.4 |
| SECRÉTARIAT ET INSTANCES COMMUNAUTAIRES | p.5 |
| ACTIONS À DESTINATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES | |
| Petite enfance | |
| Multi-Accueil Les Mickalas (MAM) | p.6 |
| Multi-Accueil Les Harzalas (MAH) | p.9 |
| Halte d'enfants « La Gaminerie » | p.12 |
| Relais Petite Enfance (RPE) - Guichet Unique Petite Enfance | p.14 |
| Culture et animations du territoire | |
| Convention Territoriale Globale | p.17 |
| Culture (école de musique, de théâtre et de cirque, Musicales du Rhin) | p.18 |
| Art'Rhena | p.21 |
| Animations | p.23 |
| Piscine Sirenia | p.24 |
| Développement du territoire | p.26 |
| Service action économique | p.38 |
| Développement touristique | p.45 |
| Coopération transfrontalière | p.47 |
| INFOBEST Vogelgrun/Breisach | |
| Développement durable | |
| Assainissement - Maintenance | p.48 |
| Prévention et gestion des déchets / Accueil et facturation | p.55 |
| Entretien des espaces verts | p.63 |
| Environnement | p.65 |
| Plan Climat, Espace Info Energie et Conseiller en énergie partagé | p.70 |
| Animaux et société | p.77 |
| Aménagement, urbanisme et habitat | p.79 |
| MOYENS AU SERVICE DU TERRITOIRE | |
| Service d'Information Géographique (SIG) | p.83 |
| Communication | p.86 |
| Ressources humaines et moyens généraux | p.90 |
| Pôle administratif, financier et patrimonial | p.94 |

10. Eau potable : rapport d'activité 2024 du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la Plaine du Rhin

Eric Scheer rappelle la délibération du 12 septembre 2024 présentant le rapport annuel 2023.

Le Syndicat d'eau de la Plaine du Rhin présente son rapport annuel 2024 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable.

Le rapport détaillé est tenu à la disposition du public par les mairies concernées.

Le Syndicat d'eau est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) regroupant 17 communes et qui dessert environ 21 343 habitants, représentant 8 839 abonnés.

1 040 336 m³ d'eau ont été vendus au cours de l'exercice 2024 (1 063 956 en 2023).

Le linéaire du réseau de canalisations du service est d'environ 190 km.

13 analyses bactériologiques d'eau ont été réalisées sur le réseau desservant l'agglomération de Kunheim. L'analyse a révélé une eau de bonne qualité qui peut être consommée par tous.

L'évolution de la teneur en nitrates pour une norme qui limite à 50 mg de nitrates par litre est de :

| 2010/ 2011 | 2012 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------|------|------------|--------------|--------------|------------|------------|----------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| 18 | 16 | 17 à 18 | 16,3 à 17 | 16,3 à 18 | 17 à 18 | 16 à 17 | 15,6 à 15,9 | 15,8 à 16 | 15,8 à 17 | 16 à 17 | 14,3 à 15 | 14,3 à 16 |

Le nombre des abonnés de Kunheim est en légère augmentation alors que la consommation d'eau a faiblement diminué 68 277 m³ en 2024 contre 69 020 m³ en 2023 pour un nombre d'abonnés de :

| 2010 | 2011 | 2012 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017/ 2018 | 2019/ 2020 | 2021 | 2022/ 2023 | 2024 |
|------|------|------|-------|------|------|---------------|---------------|------|---------------|------|
| 628 | 637 | 632 | (686) | 649 | 656 | 665 | 673 | 695 | 703 | 708 |

Une facture d'eau type au 1^{er} janvier 2024, pour une consommation de 120 m³, est de 244,76 €, soit 2,04 €/m³ TTC. Le tarif reste identique au 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations

11. Déclarations d'urbanisme

Joël Obrecht rend compte des dossiers d'urbanisme suivants :

la demande de permis de démolir déposée par :

- **Wilhelm et Elena Becker** pour la démolition de la construction sauf le soubassement au 12, rue des Pâquerettes, en zone UB.

les demandes de permis de construire de :

- **SYMAPAK** pour la transformation de 4 places de stationnement existantes en un double garage au 4, rue Jules Verne, en zone UE,

- **Wilhelm et Elena Becker** pour la construction d'une maison, d'une piscine, d'un garage au 12, rue des Pâquerettes, en zone UB,
- **Samy Helal** pour la construction d'un carport au 2, rue du Rhin, en zone UA.

les déclarations préalables déposées par :

- **Béatrice Fleck** pour l'installation d'un générateur climatisation façade Est au 5, rue des Lys,
 - **Eric Meyer** pour l'installation d'un générateur climatisation façade Nord au 18, rue Béghin,
 - **Corinne Grandcolas** pour l'installation d'un générateur climatisation façade Ouest au 19, rue des Pommiers,
 - **Claudine Vollmer** pour une clôture au 6b, rue du Nord,
 - **Marie Gautherot** pour la suppression d'une parabole, la pose de 7 panneaux photovoltaïques et la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre au 20, rue des Lilas,
 - **Daniela Baumann** pour une couverture terrasse au 3, rue des Lys,
 - **Laurent Houbart** pour une clôture au 4, clos de la Forge,
 - **Michel Bollinger** pour l'ajout de deux fenêtres en façade Ouest aux 36a et 36b, rue Principale,
 - **Jean-Marc Walter** pour une clôture au 2, clos de la Forge,
 - **Robert Urban** pour une pergola bioclimatique au 7, rue du Rhin,
 - **Joël Obrecht** pour l'installation d'une pergola au 2, rue du Rhin.
- **Subvention communale au titre des énergies renouvelables - liste des bénéficiaires** conformément à la délibération du 14 septembre 2017 le conseil municipal **attribue** aux demandeurs ci-après, qui ont effectué les travaux et fourni les justificatifs correspondants, la subvention communale au titre des énergies renouvelables :

| 2025 | Nom | Type d'installation | Montant de la subvention |
|------|------------------|------------------------|--------------------------|
| 6 | Maraget Frédéric | Energie photovoltaïque | 450 € |
| 7 | Pak Isa | Pompe à chaleur | 450 € |

12. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales

Commissions communales

| | | |
|----------|-----------------------|---|
| 07.07.25 | J. Köppe-Ritzenthaler | réunion travaux pont Ouest |
| 09.07.25 | J. Köppe-Ritzenthaler | commission de sécurité EHPAD La Roselière |
| 09.07.25 | S. Edel | commission « journée citoyenne » |
| 04.09.25 | S. Edel | commission « journée citoyenne » |

Structures intercommunales

| | | |
|----------|-----------------------|---|
| 31.07.25 | J. Köppe-Ritzenthaler | rdv CCARB – audit déraccordement eaux pluviales |
| 16.09.25 | E. Scheer | comité syndical du SIAEP |

13. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption : Jill Köppe-Ritzenthaler** informe les conseillers que, en lien avec le Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
 - un immeuble bâti rue des Vosges

○ un immeuble bâti rue de la Forge
ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.

- **Ouvrage « mémoire de vies » - liste des bénéficiaires à titre gratuit** : conformément à la délibération du 17 janvier 2013 la maire a offert un ouvrage gratuit aux personnes ci-après :

| | Nom | Fonction/service | nombre |
|-----|--|------------------|--------|
| 141 | Grégoire Schlaeflin et Amélia Collotte | mariage | 1 |
| 142 | Roger Khalifa et Patricia Bianchi | mariage | 1 |

- **Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 26/06/2025 au 10/09/2025 :**

| N° | Tiers | Objet | Montant HT | Montant TTC |
|----|-------------------------------------|---|------------|-------------|
| 1 | ALSACE GOURMANDE | JARDINS OUVERTS REPAS 25/05/2025 | 2 324,54 | 2 557,00 |
| 2 | HAAG JEAN PIERRE SAS | TRACTEUR MASSEY REMPLACEMENT ELECTROVANNE+INTERRUPTEUR | 1 168,82 | 1 402,58 |
| 3 | ARS TELECOM | MIGRATIONS BOITES MAIL | 2 958,28 | 3 549,94 |
| 4 | SONOREST | MAIRIE REMISE EN ETAT SIRENE ALERTE POPULATION | 3 895,20 | 4 674,24 |
| 5 | TRADEC | ENTRETIEN CHEMIN RURAUX PAR ENROBES PROJETES | 8 112,00 | 9 734,40 |
| 6 | EBRA MEDIAS SERVICE RECOUVREMENT | ECOLE MATERNELLE INSERTION MARCHÉ CONCOURS RESTREINT SUR ESQUISE | 1 509,67 | 1 811,60 |
| 7 | ARS TELECOM | INFORMATIQUE SWITCH 48 PORTS | 1 610,00 | 1 932,00 |
| 8 | CARDIA PULSE | DEFIBRILLATEUR | 1 638,00 | 1 965,60 |
| 9 | CLAIRE VOILAGE | ECOLE MATERNELLE NETTOYAGE RIDEAUX | 1 701,34 | 2 041,61 |
| 10 | FONDASOL | ECOLE MATERNELLE SONDAGES GEOTECHNIQUES | 2 495,00 | 2 994,00 |
| 11 | ADOR JEROME GEOMETRES EXPERTS | VOIRIES DIVERSES RUES LEVE TOPOGRAPHIQUE | 1 200,00 | 1 440,00 |
| 12 | ELECTRICITE OTTER | SALLE DES SPORTS REMPLACEMENT CONTACTEURS COMMANDE ECLAIRAGE RAMPE | 1 756,20 | 2 107,44 |

14. Divers

a) Calendrier :

- Journée citoyenne : **samedi 20 septembre 2025**
- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 6 novembre 2025 à 20 heures 15**
- Cérémonie de commémoration de l'Armistice 1914-1918 : **mardi 11 novembre 2025 à 11 heures**
- Vente de bois : **samedi 15 novembre 2025 à 9 heures – Mairie – salle du conseil municipal**

- b) **La communauté de communes Alsace Rhin Brisach va lancer prochainement la 5^{ème} modification de son PLUi** – transmission des projets du territoire nécessitant une évolution du PLUi avant le 30 septembre 2025.
- c) **Création d'un groupe de travail PCS (plan communal de sauvegarde)**: réunir les membres de la commission de sécurité et, selon les sujets à traiter, la commission technique, le CCAS, des pompiers, des agents du service technique.

**L'ordre du jour étant épuisé la maire clôt la séance
à 22 heures 28**

La maire,

Le secrétaire de séance,

Jill Köppe-Ritzenthaler.

Olivier Melnik.

**Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
du 18 septembre 2025 – 14 membres présents**

Rappel des points à l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025
2. Marché de travaux de voirie 2025 : avenant n°1
3. Projet de construction d'une école maternelle : sélection des 3 candidats retenus pour présenter une esquisse
4. Rentrée scolaire 2025/2026 : effectifs des écoles et du service périscolaire La Ruche
5. Subventions jeunes licenciés sportifs et culturels : attributions 2025 par association bénéficiaire
6. Personnel communal : actualisation des emplois communaux
7. Avenant n°1 à la convention pour l'instruction d'autorisations d'urbanisme entre Colmar Agglomération, la commune de Kunheim et la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach
8. Projet de restauration de zones humides à Kunheim
9. Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach : rapport d'activités 2024
10. Eau potable : rapport d'activité 2024 du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la Plaine du Rhin
11. Déclarations d'urbanisme
12. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
13. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
14. Divers

| NOM PRENOM | QUALITE | SIGNATURE | PROCURATION |
|---------------------------|-------------|-----------|---------------------|
| KÖPPE-RITZENTHALER Jill | Maire | | |
| SCHEER Eric | Adjoint | | |
| EDEL Sophie | Adjointe | | |
| OBRECHT Joël | Adjoint | | |
| BEYER Isabelle | Adjointe | | à Joël Obrecht |
| WEISHEIMER Didier | Adjoint | | à Guillaume Chatton |
| KREM Christiane | conseillère | | |
| HAYDL Daniel | conseiller | | |
| BOLLENBACH Thomas | conseiller | | |
| URBAN Sylvie | conseillère | | |
| HAAG Michèle | conseillère | | / |
| MARAGET Delphine | conseillère | | |
| RAKOTONDRAMANANA Virginie | conseillère | | |
| SCHWARTZE Yannick | conseiller | | |
| CHATTON Guillaume | conseiller | | |
| CORDONNIER Nicolas | conseiller | | à Yannick Schwartze |
| MELNIK Olivier | conseiller | | |
| BENNEK Esther | conseillère | | |

